



**Arrêté Municipal portant autorisation d'organisation  
d'une Parade Afro Brésilienne à l'occasion de la Fête de la Musique  
Le VENDREDI 26 JUIN 2026**

Le Maire de la Commune de Venette,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,
- Vu le Code Pénal,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'organisation d'une parade Afro Brésilienne le **VENDREDI 26 JUIN 2026**, à l'occasion de la Fête de la Musique,
- **Considérant** qu'il y a lieu de prescrire des mesures d'ordre, pour assurer la sécurité des organisateurs et des participants à l'occasion du défilé,

**ARRETE**

**Article 1** : Une parade Afro Brésilienne est organisée, à l'occasion de la Fête de la Musique, le :

**VENDREDI 26 JUIN 2026 de 19h30 à 21h00**

**Article 2** : Ce défilé empruntera l'itinéraire suivant :

**Départ Médiathèque** – rue André Mellenne – rue de l'eau – rue du Général Koenig – rue de la République – rue de Corbeaulieu – Rue des Martellois – Rue Georges Bizet – rue Jules Massenet – rue Hector Berlioz – rue des Martyrs – rue Tunon – rue de Compiègne – rue de la République – Rue Bouzonnier – **Arrivée Médiathèque.**

**Article 3** : La circulation sera restreinte par demie chaussée lors du passage du défilé.

**Article 4** : Un service d'ordre sera mis en place par les organisateurs pour assurer la sécurité sur la totalité des voies empruntées par le défilé.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

à la Directrice du Centre de Loisirs ; au 1<sup>er</sup> Adjoint ; au Commissariat de Police de Compiègne ; au SDIS à Beauvais ; à la Police Municipale ; au Garde Champêtre.

**Article 6** : Toutes les autorités de Police compétentes sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

VENETTE le 27 mai 2026

**Romuald SEELS**

Maire de Venette

Publié sur le site internet  
de la ville de Venette  
le 3 juin 2026

